

La protection civile fait "tapisserie"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **35 (1988)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-367649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Législature 1987 – 1991

La protection civile fait «tapisserie»

réd. Le rapport adressé par le Conseil fédéral au Parlement sur les grandes lignes de la politique gouvernementale 1987 – 1991 et le plan financier 1989 – 1991 n'est guère prolixe sur la protection civile. Le gouvernement fédéral n'en fait état véritablement que sous un angle purement technique. On peut par conséquent à bon droit déplorer que l'existence de la protection civile ne soit pas mentionnée dans le rapport en question au titre de la «politique de sécurité».

C'est pourtant un fait établi – et la chose devrait par conséquent être mentionnée dans un rapport officiel du Conseil fédéral – qu'une protection civile bien équipée, fonctionnelle et adaptée aux besoins constitue un élément de la politique suisse de sécurité

digne d'être relevé. Or la seule remarque que l'on trouve dans les grandes lignes apparaît sous le chapitre traitant de la politique de sécurité dans un paragraphe concernant les «autres projets de la législature 1987 – 1991», sous le titre «Rapport sur l'intervention de la

protection civile en cas de secours urgents». On y souligne qu'il y aura également lieu de prendre des mesures pour optimiser et adapter la protection civile de façon réaliste aux exigences nouvelles.

Quant au plan financier 1989 – 1991, le Conseil fédéral y relève que la protection civile bénéficiera en 1989 de moyens financiers aussi élevés que l'année précédente, à savoir: 126 millions de francs. Pour les années 1990 et 1991, elle recevra un million de francs de plus, soit 127 millions de francs à chaque fois. Les crédits accordés au titre de l'acquisition de matériel de protection civile seront de 48 millions de francs en 1989 (contre 41 millions en 1988), ils feront un bond à 61 millions en 1990 pour atteindre 67 millions en 1991. Ces crédits, que l'on peut déjà considérer comme des dépenses liées, serviront à préparer la protection civile à atteindre l'état de préparation que lui prescrit la loi en matière de places protégées et d'équipement de celles-ci. ▀

Club parlementaire «Défense générale»

En septembre 1988, des parlementaires issus du Conseil national et du Conseil des Etats ont fondé, sous la direction du conseiller national Fäh (LU), un club d'intérêt interparti pour la défense générale, qui compte 92 membres au total. Divers parlementaires avaient l'idée de créer ce club depuis quelque temps déjà, lorsqu'au printemps 1988, une nouvelle intervention en fournit l'occasion. En effet, encouragée par l'Union suisse pour la protection civile, l'Association

«Chance pour la Suisse» a pris l'initiative d'organiser avec l'USPC une rencontre avec des parlementaires dans le but de leur présenter les deux associations. Cette rencontre eut lieu le 15 mars 1988, sous la forme d'une invitation à un repas de travail, auquel 40 parlementaires leur firent l'honneur de participer, pour la plus grande joie des organisateurs. Le conseiller d'Etat lucernois Robert Bühler, président de la Conférence suisse des directeurs de la protection civile, fit un exposé intro-

ductif sur «La politique de sécurité, la défense générale et la protection civile». Il appartient au conseiller national neuchâtelois François Jeanneret, président du Conseil de la défense générale, de donner les informations en langue française. Il présenta aux participants une analyse brillante sur les aspects variés et complexes de la défense générale de la Suisse. ▀



TELED hat eine Lösung für beschränkte Budgets
a une solution pour les budgets «serrés»

«Allwetter» Schutz-Bekleidung

leicht, kältebeständig, wasserdicht und besonders preisgünstig

Vêtements de protection «Tout-Temps»

légers, souples au froid, imperméables et particulièrement avantageux

TELED SA – 2003 Neuchâtel ☎ (038) 31 33 88 / ☐ 952 633 TLED CH / ☐ (038) 31 50 10

